

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 janvier 2021
Rapporteur :
Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

N° 27

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/02/2021
(accusé de réception du 04/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Renouvellement du classement en 1ère catégorie de l'office de tourisme de Quimper
Cornouaille**

L'Office de Tourisme Quimper Cornouaille est classé en 1ère catégorie par la Préfecture du Finistère. Ce classement arrivant à échéance, il convient d'autoriser madame la présidente, à solliciter monsieur le préfet pour procéder au renouvellement du classement de l'Office de Tourisme.

Depuis 2015, l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille est classé en première catégorie par la Préfecture du Finistère mais l'arrêté de classement arrive à échéance en mars 2021.

Il existe 3 catégories de classement qui correspondent à trois profils différents d'Offices de tourisme :

- L'office de catégorie III est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique ;
- L'office de catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus ;
- L'office de catégorie I dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.

Le classement, d'une durée de cinq ans, est décidé par le préfet du département dont fait partie la commune ou le groupement de communes dans lequel l'organisme remplit sa fonction d'accueil, d'information et de promotion.

L'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille peut prétendre à un classement en catégorie 1. En effet, elle remplit les critères de cette catégorie : structure ayant vocation à fédérer les professionnels et à développer l'activité touristique dans un territoire supportant d'importants flux nationaux et internationaux, usage des NTIC (type m-tourisme), certification /labellisation (Marque Qualité), et dispose d'une politique de commercialisation.

Le classement d'un Office de tourisme n'est pas une obligation mais il permet une reconnaissance des compétences et des moyens dont dispose la structure. Il est un point de repère fiable et de premier ordre pour les touristes, mais aussi pour les acteurs touristiques du territoire (élus, techniciens, professionnels...). Le classement est également nécessaire en vue du classement en commune touristique ou en station de tourisme.

D'une durée de cinq ans, l'arrêté de classement arrive à échéance et il convient pour que l'Office de tourisme puisse être reclassé dans un délai légal, de transmettre la demande auprès de la Préfecture du Finistère. Celle-ci doit être formulée sur proposition de l'Office de Tourisme par Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente, à solliciter monsieur le Préfet pour le classement de l'Office de Tourisme.